

PORTAGE DE REPAS :

Ce service existe depuis plus de trente ans !

A l'initiative du CCAS de la commune de Miribel, le service est organisé par l'Institution Joséphine Guillon.

Les repas sont ceux fabriqués sur place pour les Résidents de l'EHPAD BON SEJOUR et de la Résidence Autonomie LE CEDRE-LE COTEAU.

L'Institution Joséphine GUILLON est une association à but non lucratif agréée par les services de l'Etat et du Département de l'Ain.



Portage de repas Commune de Miribel

Miribel

LE MAS RILLIER . LES ECHETS

Le prix du repas :

Le prix du repas est fixé chaque année.

- Ce prix est identique au prix du restaurant des résidents du Cèdré et du Coteau
- La subvention annuelle du CCAS, permet de financer le salaire de l'auxiliaire de vie qui livre les plateaux ainsi que le coût du transport (véhicule utilisé, carburant, assurance)



COMPOSITION DE L'EQUIPE

Adjointe de direction: Stéphanie BERRARD

Accueil des inscriptions :

Mireille PLAS

Auxiliaires de vie :

Jean-Jacques BROSSON

Michèle CONVERS



contact@josephineguillon.fr / 04 78 55 76 28



Informations & Règles de fonctionnement



LE SERVICE :

- Un repas complet vous est livré chez vous.
- La livraison se fait quotidiennement 7j/7j—365 j/an
- Les repas sont livrés entre 10h30 et 12h30
- Les repas sont maintenus au chaud dans des valises isothermes
- Sous réserve de l'accord du service, la prestation peut permettre d'installer le repas pour favoriser l'installation du bénéficiaire

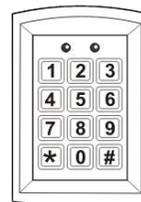


QUI PEUT BNEFICIER DU SERVICE ? :

- Etre domicilié sur la commune de Miribel (éventuellement commune de Neyron et Tramoyes avec un tarif non aidé)
- Avoir un état de santé ou une perte d'autonomie même temporaire (le service pourra le cas échéant exiger un certificat médical)
- Accepter les obligations du service rappelées ci-après

LA COMPOSITION DU REPAS :

- 1 entrée
- 1 plat de viande / poisson ou œufs + garniture
- 1 dessert + 1 potage
- Pain et boisson (eau ou vin)



OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE :

- Le bénéficiaire doit lui-même être présent au moment de la livraison du repas
- Le bénéficiaire ou son entourage doivent s'organiser pour permettre la réception des repas en facilitant les accès aux personnels du service (digicode).
- Il est important de réserver le meilleur accueil au personnel (courtoisie, éviter la présence de chiens qui aboient, ...)
- Restituer à chaque livraison tous les récipients propres dans la valisette
- S'acquitter des factures mensuelles et des pénalités éventuelles en cas de non respect des obligations

Prix du repas : 9,67 € en 2023

Grâce à l'aide du CCAS de la commune de Miribel, le bénéficiaire paie le même prix qu'au restaurant de la Résidence LE CEDRE LE COTEAU.

POUR S'INSCRIRE :

Mireille PLAS, Secrétaire de direction,
est présente du lundi au vendredi
de 9h à 12h00. et 14h00—17h00
04.78.55.76.28
contact@josephineguillon.fr



SUSPENSION ou INTERRUPTION DU SERVICE :

L'Institution Joséphine Guillon se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement le service si une des obligations du bénéficiaire n'était pas respectée.